

NOTE D'INFORMATION du 28 mars 2022 relative au recensement et à la publication des postes ouverts aux élèves directeurs des soins.

Madame Eve PARIER
Directrice Générale du CNG

à

Mesdames et Messieurs les directeurs généraux
des agences régionales de santé
(pour information et diffusion)

Copie à : Mesdames et Messieurs les directrices et
directeurs généraux et directrices et directeurs
des établissements publics de santé
(pour information et mise en œuvre)

| | |
|-------------------------------------|---|
| Référence | CNG/EDS/2022 |
| Date de signature | 28/03/2022 |
| Emetteur(s) | Centre national de Gestion Eve PARIER – Directrice générale |
| Objet | NOTE D'INFORMATION du 28 mars 2022 relative au recensement et à la publication des postes ouverts aux élèves directeurs des soins |
| Contact(s) utile(s) | Département de gestion des directeurs Bureau de gestion des directeurs d'hôpital et des directeurs de soins Coralie CHASTAING Tél. : 01 77 35 61 83 Mél. : coralie.chastaing@sante.gouv.fr |
| Nombre de pages et annexe(s) | 3 pages + 2 annexes (5 pages) Annexe 1 – Calendrier Annexe 2 – Modèle de fiche de poste |
| Résumé | Le Centre national de gestion procède au recensement des emplois vacants de directeurs des soins pouvant être proposés aux 46 élèves de la promotion 2022 nommés et titularisés au 1 ^{er} janvier 2023 dans le cadre de leur fin de formation. |
| Mention Outre-mer | Le texte s'applique en l'état dans l'ensemble des Outre-mer |
| Mots-clés | Elèves directeurs des soins ; EHESP ; recensement ; publication ; emplois ; postes vacants ; liste d'aptitude ; titularisation ; affectation. |

| | |
|---|--|
| Classement thématique | Établissements de santé (Organisation / Gestion / Personnel). |
| Texte(s) de référence | - Loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ; - Décret n° 2002-550 du 19 avril 2002 modifié portant statut particulier du corps des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière. |
| Rediffusion locale | Merci d'assurer une diffusion auprès des établissements sanitaires, sociaux ou médico-sociaux de votre territoire. |
| Inscrite pour information à l'ordre du jour du CNP du 29 avril 2022 – N ° 53 | |
| Document opposable | Non |
| Déposée sur le site Légifrance | Non |
| Publiée au BO | Non |
| Date d'application | Immédiate (Les établissements doivent être destinataires de cette note, par l'intermédiaire des ARS.) |

Conformément à l'article 16 du décret n° 2002-550 du 19 avril 2002 modifié portant statut particulier du corps des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière, la liste des emplois offerts **aux élèves-directeurs des soins** est fixée par la directrice générale du Centre national de gestion et publiée au Journal officiel, cette liste devant comprendre un nombre de postes supérieur à celui des élèves directeurs des soins.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, 46 élèves directeurs des soins ont rejoint l'École des hautes études en santé publique afin d'y suivre une formation d'une durée d'un an.

Afin de permettre à chaque élève directeur des soins de disposer d'un temps suffisant pour rechercher un établissement d'affectation, et aux chefs d'établissement de recevoir les candidats, il convient d'ores et déjà de procéder au recensement des postes correspondants.

Il est en effet indispensable que les élèves directeurs des soins puissent opter de façon éclairée, au cours du **second semestre** pour les modules de formation correspondant au profil de poste sur lequel ils se positionnent. Afin d'accompagner les élèves directeurs des soins dans cette démarche, l'École des hautes études en santé publique adapte leur emploi du temps entre la fin du mois de juin et le début du mois de septembre 2022.

Une fois la liste des postes arrêtée, celle-ci fera l'objet d'une publication au Journal officiel prévu le **28 juin 2022**.

La procédure de recrutement débute à partir de la diffusion de la liste aux élèves directeurs des soins le 24 juin 2022 et jusqu'au 19 juillet 2022.

À l'issue de la formation, la Directrice générale du Centre national de gestion procède à la titularisation dans le corps des élèves directeurs des soins et à leur affectation à compter du 1^{er} janvier 2023 sur un des emplois offerts, d'une part, sur proposition des directeurs d'établissements concernés, et d'autre part, compte-tenu des choix exprimés par les élèves directeurs des soins, et ce sous réserve de la validation de leur formation par le jury qui se réunira le 16 décembre 2022.

En application de l'article 16 du décret n°2002-550 du 19 avril 2002 modifié portant statut particulier du corps de directeur des soins de la fonction publique hospitalière, les élèves directeurs des soins qui ont satisfait aux épreuves de fin de formation sont inscrits, par ordre alphabétique, sur une liste d'aptitude.

Je vous saurais donc gré de bien vouloir adresser votre demande d'ouverture de poste **au plus tard le 14 juin 2022**.

Vos propositions, accompagnées de la fiche de poste correspondante (précisant la cotation de l'emploi dans le cadre de la prime de fonctions et de résultats), sont à transmettre à l'adresse suivante : cng-mobilite-dirsoins@sante.gouv.fr.

Le Centre national de gestion reste à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

*
* * *

Je vous serais obligée de bien vouloir diffuser la présente note aux établissements de votre ressort.

Pour la Directrice générale
du Centre National de Gestion et par délégation
La Directrice générale adjointe

Christel PIERRAT